

Convocation du 10/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 24 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Grégoire TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy
Nombre de conseillers absents : 1 GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET,
Nombre de pouvoirs : 8 Mamadou DIALLO, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Georges ISHACIAN, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL,
Secrétaire de séance :
Audrey RENAUD
Sauf,
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Marlène MOURIER
Stéphanie MARILLAT, pouvoir à Agnès LAPEYRE
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Grégoire TAFANKEJIAN
Alexandre BAILLET, pouvoir à Paolino TOLA
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Éliane Guillon
Alexandre POTHAIN, pouvoir à Christiane RANC
Frédéric TREMBLAY, pouvoir à Wilfrid PAILHES
Marie-Hélène MIRAMONT, pouvoir à Maria CARLOMAGNO
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Madame Renaud secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite rendre hommage à Nicolas Dumas, jeune homme de 22 ans, rugbyman licencié au Rugby club romanais-péageois, décédé suite à la fusillade de Saint-Péray, drame survenu dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre. Elle rend également hommage à Monique Terisse décédée le 30 octobre, à l'âge de 95 ans. Mme Terisse faisait partie des figures emblématiques de Bourg-lès-Valence. Avec son époux Michel, décédé en 2012, ils ont été, durant de nombreuses années, à la tête de la plus vieille école de danse de la ville, ouverte en 1919, par les parents de Michel.

Madame le Maire présente Madame Béthune, nouvelle Directrice des Relations Humaines.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur
M. MOURIER

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

01. ENGAGEMENT PARTENARIAL DE LA COMMUNE AVEC LA DDFIP DE LA DRÔME

Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

| |
|---|
| 02. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL (RECTIFICATIF) |
|---|

| |
|---------------------------------|
| Rapporteur E. GUILLON |
|---------------------------------|

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

| |
|---|
| 03. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE |
|---|

| |
|---------------------------------|
| Rapporteur E. GUILLON |
|---------------------------------|

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande si la séance est filmée. Le groupe d'opposition se dit favorable au maintien de la retransmission des séances.

Madame le Maire indique que le recrutement d'un nouveau chargé de communication est toujours en cours. Elle précise également que la retransmission vidéo n'est plus une obligation et nécessite la mobilisation d'un agent en dehors de ces horaires de travail. Par ailleurs, ne plus filmer les séances incite les administrés à se déplacer pour y assister.

Monsieur Pailhès aborde le sujet du service de la police municipale qui semble en souffrance avec de nombreux arrêts maladies. Le groupe d'opposition estime que ce service aurait besoin d'un audit.

Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de parler de la situation personnelle d'agents. Avec l'accompagnement de Madame Béthune, Directrice des Relations Humaines, de Madame Troncy, Directrice Générale des Services et à l'appui des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, une organisation est en train d'être mise en place afin de rétablir le bon fonctionnement du service, après le départ du responsable au printemps, ce dernier ayant souhaité changer d'orientation.

Monsieur Pailhès insiste pour savoir si la municipalité perçoit un mal-être chez les agents du service de la police municipale et sur l'importance de se pencher sur ce service.

Madame Guillon précise que suite à la demande de changement d'affectation du responsable du service de la police municipale et avec la mise en place d'une nouvelle organisation, en effet, les agents ont pu se sentir seuls un certain temps.

Le Conseil Municipal prend acte du nouvel organigramme.

| |
|--|
| 04. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION |
|--|

| |
|---------------------------------|
| Rapporteur E. GUILLON |
|---------------------------------|

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

| | |
|--|---------------------------------|
| 05. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2023 | Rapporteur E. GUILLON |
|--|---------------------------------|

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc s'interroge sur la communication faite en 2023 par Valence Romans Agglo qui proposait la mise à disposition de composteurs. Il semblerait que de nombreux administrés ne les aient toujours pas reçus.

Madame Guillon indique que le succès de cette opération et le nombre élevé de demandes ont généré un retard très important sur les livraisons pour le fournisseur.

Monsieur Pailhès déplore la localisation de certains containers, notamment ceux situés à proximité du monument aux morts, dans le Vieux Bourg, où se déroulent les cérémonies patriotiques.

Madame Guillon indique qu'ils ne seront pas dans le champ visuel du monument. Après des mois d'études, il n'a pas été trouvé d'autres implantations compte tenu des multiples contraintes, de la présence de réseaux enterrés et de la nécessité que le camion puisse facilement circuler pour l'évacuation des déchets.

Monsieur Ishacian s'interroge sur l'impact des intempéries récentes sur la qualité de l'eau et si des études ont récemment été menées.

Madame Guillon précise qu'elle ne peut répondre car cela relève de la compétence d'Eau de Valence. Néanmoins, la Ville n'a reçu aucune alerte à ce sujet.

L'assemblée prend acte des rapports.

| | |
|--|---------------------------------|
| 06. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS | Rapporteur A. LAPEYRE |
|--|---------------------------------|

Madame Lapeyre présente la délibération.

L'assemblée prend acte du rapport.

| | |
|---|---------------------------------|
| 07. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES | Rapporteur M. MOURIER |
|---|---------------------------------|

Madame le Maire présente la délibération.

Elle rappelle rapidement la procédure. Il s'agit du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) auquel sont annexées les réponses de la Ville, apportées après réception du rapport provisoire. Elle rappelle que le contrôle s'est déroulé sur près de 8 mois. 3 mois de contrôle proprement dit et 2,5 mois de procédure contradictoire avant délibération et production par la Chambre du rapport définitif. Cela a fortement mobilisé les services de la Ville avec plus de 150 heures de travail estimées et des centaines de documents transmis. Elle souligne que ce contrôle n'est pas propre à la Ville puisque d'autres collectivités en Auvergne-Rhône-Alpes en ont aussi fait l'objet.

Madame le Maire estime qu'un rapport est l'opportunité d'améliorer les pratiques, en bénéficiant de conseils, de recommandations et de points de vigilance. Les élus n'ont ni la compétence, ni le regard extérieur d'un technicien ou d'un magistrat. Il demeure donc important pour les élus de bénéficier de l'avis objectif d'une juridiction indépendante. Il est d'ailleurs regrettable que de tels contrôles ne soient pas plus fréquents, puisque le dernier rapport de la CRC concernant la gestion de la commune remonte à 2012, sous le mandat de son prédécesseur. C'est-à-dire qu'aucun contrôle n'a été effectué depuis l'arrivée de la municipalité actuelle en 2014 si bien que certaines des pratiques auraient pu être améliorées depuis 12 ans.

Comme l'indique la Chambre dans l'avant-propos de son rapport, le contrôle s'est inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport. 8 pages du rapport sont ainsi consacrées à la politique communale en faveur du sport, dont la principale conclusion incite la Ville à établir un schéma patrimonial des équipements sportifs. Un Plan Pluriannuel d'Investissements sera mis en œuvre pour les bâtiments scolaires, sportifs ou autres, les écoles restant une priorité communale. Au-delà du sport, les investigations ont bien sûr porté sur l'ensemble de la gestion de la commune, notamment sur l'organisation de l'administration, la gestion des ressources humaines, la situation financière de la commune ou encore des projets comme l'aménagement de l'Île-parc Girodet et la passerelle.

La Chambre formule un certain nombre d'observations et 9 recommandations, dont certaines ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre par la Ville.

La Chambre pointe certains éléments sur lesquels la Ville peut et doit s'améliorer. Comme le prévoit la réglementation, la Ville dispose d'un délai d'un an pour présenter au Conseil municipal les actions qu'elle aura entreprises pour y répondre, soit en novembre 2025 au plus tard.

Monsieur Pailhès s'interroge sur la façon dont ce rapport va être rendu public et communiqué auprès de la population mais aussi auprès des agents. Il donne lecture des titres des différents thèmes développés dans le rapport et indique que l'opposition a déjà alerté, à plusieurs reprises, la commune sur certains de ces thèmes dont les frais de communication. Il revient également sur les remarques qu'il estime accablantes quant à l'usage de fichiers non conformes à la réglementation RGPD.

Madame le Maire indique avoir fourni des réponses détaillées à la Chambre et l'invite à s'y reporter. Cependant, elle souhaite souligner qu'au-delà des recommandations de la Chambre, à aucun moment, la chambre n'a constaté ni enrichissement personnel du Maire et des élus, ni malversations, ni frais d'hôtels, de repas, d'essence, de véhicules de fonction ou autres dépenses prises sur les comptes de la Ville. Au contraire, la Chambre pointe « un excès de prudence » dans la gestion des comptes. Madame le Maire préfère qu'il soit pointé un excès de prudence plutôt qu'un excès d'imprudence. Pour la municipalité, l'argent du contribuable ne doit pas être dilapidé à tout va. Il doit être géré avec prudence, même si cette prudence est excessive. La Chambre n'a pas émis de réserve majeure sur la gestion de la Ville. Il est à noter que la Ville est très peu endettée et, contrairement à bon nombre de collectivités, elle est en capacité de continuer à investir, pour transformer la commune, améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

Mme le Maire rappelle la difficulté de gestion d'une collectivité au quotidien, avec l'empilement croissant des normes administratives à respecter, avec toutes les réglementations à connaître et à appliquer. Vu les réserves émises par la Chambre lors de contrôles d'autres collectivités, la Ville n'a pas à rougir des recommandations qui lui sont faites.

Concernant l'Île-parc Girodet et la passerelle, la Chambre souligne la qualité et la réussite du projet qui a été très bien géré, qui n'a pas pesé sur les finances de la Ville et qui n'a pas coûté plus cher aux Bourcaines et aux Bourcains que ce qui avait été prévu au départ grâce aux subventions obtenues. La Chambre reconnaît également que la passerelle est un « projet architectural d'exception ».

Madame le Maire tient à remercier Madame Troncy, Directrice Générale des Services, l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement : Madame Bos, Directrice des Finances, de la commande publique et des ressources numériques, Monsieur Simon, Responsable du service sport, jeunesse et vie associative, Monsieur Gallot, Directeur du service développement urbain et développement durable, Madame Bonnefois, Responsable du pôle carrière-paie, qui, alors que le poste de DRH était encore vacant, a été particulièrement mobilisée. Toutes et tous ont permis à la Chambre de réaliser son contrôle dans de bonnes conditions, comme l'a souligné le magistrat de la Chambre lors de son entretien final.

Madame Ranc indique que sur 9 recommandations, 5 pointent un non-respect de la législation et des pratiques irrégulières. Le rapport met en avant la confusion entre l'action politique de la municipalité et la gestion des services administratifs de la collectivité, sujet sur lequel la majorité a déjà été alertée par le groupe d'opposition.

Ce qu'il faut, selon elle, que les Bourcaines et les Bourcains retiennent, ce sont les sommes importantes consacrées à la communication ayant servi au projet politique de la municipalité au

détriment de la collectivité. Concernant l'Île-parc Girodet, elle note que le rapport dénonce une dérive financière du projet. Quant à la capacité financière de la collectivité, Mme Ranc indique que la Chambre relève une faible capacité à investir, ce qui laisse présager une situation complexe et fragile pour la prochaine équipe qui sera en place. Mme Ranc estime que les réponses de la collectivité faites aux observations de la Chambre sont peu convaincantes. Le rappel au droit et aux dispositions réglementaires applicables restent majeurs dans ce rapport qui montre les trop nombreux dysfonctionnements de la collectivité.

Madame le Maire rappelle la définition du débat qui n'implique pas des échanges mais une présentation et l'expression des différents groupes.

M. Ishacian en conclut que l'opposition n'a pas la même vision du débat et que la majorité n'apporte pas de réponses à leurs questions.

Monsieur Pailhès estime qu'il n'y a donc pas de volonté d'échanges, ni de réponse apportée. Il propose de mettre la synthèse du rapport dans le BLV Mag.

Madame Maire indique que le rapport sera mis en ligne sur le site de la Ville, conformément à la réglementation.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat.

| | |
|--|---------------------------------|
| 08. RÉNOVATION ÉCOLE MATERNELLE GERMAIN FRAISSE - ACP | Rapporteur E. GUILLON |
|--|---------------------------------|

Madame Guillon présente la délibération.

Madame le Maire indique que c'est un projet de rénovation globale qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur établi pour les établissements scolaires. Après la rénovation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, les travaux sont prévus à l'école maternelle Germain Fraisse.

Monsieur Pailhès souligne qu'à Moulin d'Albon, il ne s'agit pas d'une rénovation globale car tout n'a pas été refait.

Madame Guillon précise que le groupe scolaire du Moulin d'Albon a bénéficié d'une rénovation énergétique totale, comprenant une isolation par l'extérieur, le toit, le plafond des classes et l'éclairage. Elle ajoute que les sols n'ont pas été remplacés car ce n'était pas nécessaire.

Monsieur Pailhès estime que les investissements pour la rénovation des écoles sont peu élevés et trop faibles par rapport à la taille de la commune, et incomparables à ceux réalisés pour l'Île-parc Girodet.

Madame le Maire indique que seul le montant nécessaire à la rénovation énergétique a été inscrit pour le Moulin d'Albon. Pourquoi dépenser davantage s'il n'y en a pas besoin ?

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

| |
|--|
| 09. RÉSIDENCE LE CRUSSOL – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL |
|--|

| |
|---------------------------------|
| Rapporteur D. GENTIAL |
|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Cette délibération avait été retirée lors de la précédente séance suite à une question du groupe d'opposition à des fins de précisions concernant la constructibilité éventuelle de la parcelle réintégré dans le bail et sur laquelle se trouvent des espaces de loisirs.

Madame Gential indique que le propriétaire reste le seul décisionnaire sur d'éventuelles constructions envisagées sur celle-ci. Le tènement étant la propriété de la commune, Drôme Aménagement Habitat (DAH) n'a aucun droit à construire sur cette parcelle sans l'accord de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

| |
|---|
| 10. ACQUISITION DE TERRAIN – ROUTE DES CHAUX |
|---|

| |
|---------------------------------|
| Rapporteur D. GENTIAL |
|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

| |
|---|
| 11. CESSION DE TERRAINS – ALLÉE DES SAPINS |
|---|

| |
|---------------------------------|
| Rapporteur D. GENTIAL |
|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Ishacian indique que depuis 11 ans la Ville manque d'une salle des fêtes pour ses habitants. Par ailleurs, lors de la révision du PLU, le groupe d'opposition avait exprimé son souhait d'un équilibre entre l'accession à la propriété et le secteur locatif sur les nouvelles opérations. Il rappelle également l'engagement de campagne de la majorité quant à la bétonisation en évoquant le projet de nombreux logements à l'ancienne carrière du Geai et sur les berges du Rhône qui ne respectent pas la mixité sociale. Dans le projet de l'allée des sapins, M. Ishacian indique qu'il est prévu la construction de logements avec 75 % de logements sociaux. Or, il s'agit d'un quartier enclavé entre une petite route et une zone d'activités, la voirie n'est absolument pas faite pour accueillir ces logements, il manque des trottoirs, il n'y a pas de pistes cyclables et la rue est très étroite, ce qui rend difficile ce secteur qui devient dangereux et ne respecte pas les règles de sécurité routière. Toutes ces difficultés seront à gérer par la future majorité.

Madame Gential prend acte du choix de l'opposition de ne pas aller vers les obligations réglementaires qui s'imposent à la commune en termes de logement sociaux. Concernant la bétonisation, elle rappelle qu'à la carrière du Geai, 60 % de la surface seront rendus à la végétalisation et plus de 40 % sur l'allée des Sapins. Les cahiers des charges de la Ville sont extrêmement précis et exemplaires sur le plan environnement. La Ville travaille d'ailleurs avec la LPO pour les questions de biodiversité.

La voirie de l'allée des Sapins sera bien entendu adaptée en fonction du projet et des travaux seront réalisés. À propos de la mixité sociale des projets de construction de logements, Mme Gential rappelle que la majorité des habitants est éligible aux logements sociaux et qu'un logement social est un logement à prix abordable pour plus de 50 % de la population.

Adopté à la majorité.
L'opposition dans son ensemble vote contre.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

| | |
|---|---------------------------------|
| 12. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER SUR LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE | Rapporteur D. GENTIAL |
|---|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

| | |
|---|---------------------------------|
| 13. REQUALIFICATION DE L'AVENUE TONY GARNIER CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE SDH A LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE | Rapporteur D. GENTIAL |
|---|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

| | |
|--|---------------------------------|
| 14. VENTE D'UN LOCAL À USAGE D'ATELIER - 9 RUE JOSEPH VÉROT | Rapporteur D. GENTIAL |
|--|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

| | |
|--|---------------------------------|
| 15. TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME – SDED : TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX QUAI BARJON | Rapporteur D. GENTIAL |
|--|---------------------------------|

Madame Gential présente la délibération.

Lors de la commission municipale préparatoire, le groupe d'opposition avait une interrogation sur cette délibération.

Mme Gential y répond : le linéaire concerné par l'enfouissement des réseaux sur les quais Saint-Nicolas et Thannaron depuis le giratoire en limite avec Valence est de 500 mètres linéaires. Il s'agit d'une opération coordonnée par le SDED avec ENEDIS, ORANGE, le service éclairage public de l'agglomération et la ville pour les réseaux de vidéo-protection ainsi que pour les illuminations.

Monsieur Pailhès souhaite que l'équipe d'opposition soit associée au projet de rénovation.

Madame Gential indique que la municipalité s'engage à engager une concertation sur le projet dès qu'il sera prêt à être présenté.

Madame Ranc rappelle que les riverains du quai Barjon ont déjà subi de nombreuses nuisances depuis de longs mois en raison des travaux de la passerelle.

Madame Gential indique qu'elle avait eu l'occasion de rencontrer les riverains pendant les réunions publiques concernant la passerelle et qu'il est prévu d'organiser d'autres réunions au sujet de la rénovation des quais.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| DÉCISIONS DU MAIRE | Rapporteur M. MOURIER |
|---------------------------|---------------------------------|

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

| Numéro de la Décision | Objet de la Décision | Rapporteur |
|------------------------------|---|--------------------|
| 2024-127-DC-DAF | Remboursement frais avocat-Affaire Bousuge/Bourguignon | Éliane GUILLON |
| 2024-128-DC-SCP | Requalification des avenues Tony Garnier et Jean Saint-Marc et l'aménagement du passage Eloi Francon, signature du contrat | Éliane GUILLON |
| 2024-129-DC-DAF | Avenant à convention d'occupation précaire | Éliane GUILLON |
| 2024-130-DC-DAF | Demande de subvention pour la construction et l'aménagement d'un centre de soins polyvalent | Éliane GUILLON |
| 2024-131-DC-DAF | Demande de financements d'études énergétiques de bâtiments communaux | Éliane GUILLON |
| 2024-132-DC-EDU | Tarification périscolaire - Garderie du soir | Geneviève AUDIBERT |
| 2024-133-DC-SCP | Accord-cadre d'enlèvement et de traitements des déchets d'activités économiques, conclusion et signature du contrat | Éliane GUILLON |
| 2024-134-DC-DAF | Conclusion d'une convention d'occupation d'un logement | Éliane GUILLON |
| 2024-135-DC-SCP | Accord-cadre travaux de voirie, signature de l'avenant n°3 pour l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires | Éliane GUILLON |
| 2024-136-DC-EPE | Prestations d'éveil musical et de sensibilisation à l'apprentissage de la musique et du chant sur le temps scolaire | Geneviève AUDIBERT |
| 2024-137-DC-SCP | Prestation d'impression du magazine municipal : conclusion et signature du marché subséquent n°1 | Éliane GUILLON |
| 2024-139-DC-SAP | Renouvellement adhésion Association Astuce | Nancy GUIBOUD |
| 2024-140-DC-SAP | Rétrocession concession Pavillon, familles IOGNA-CLAIR (modification) | Nancy GUIBOUD |
| 2024-150-DC-DST | Peinture des façades du gymnase des 3 sources | Éliane GUILLON |
| 2024-151-DC-DAF | Annule et remplace décision n°2024-DC-DAF acquisition et installation de vidéo-protection pour sécuriser les écoles : demande de subvention | Éliane GUILLON |
| 2024-152-DC-DST | Travaux de terrassement et de fourniture et pose d'éclairage au giratoire nord | Éliane GUILLON |

Le secrétaire de séance,



Audrey RENAUD

La présidente de séance,



Marlène MOURIER

